



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

N° 24
29 janvier 2025

Par courriel : Nicolas Ménard, Président
Patrice Guet, Responsable du Pôle Compétitions
William Halgand, Hubert Bernard, Aurélien Picot, Quentin Rault
Assiste : Isabelle Loreau, assistante

Préambule :

M. Patrice Guet, membre du club de Mésanger As (516995) et du GJ Mésanger St-Géréon (560414), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.
M. Nicolas Ménard, membre des clubs du FC Entente du Vignoble (581794) et du GJ du Vignoble (564817) ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs et groupement.
M. William Halgand, membre du club de Guillaumoises As (521036), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Aurélien Picot membre du club Le Cellier Mauves Fc (581259), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Quentin Rault, membre du club de La Madeleine As (514661), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 23 du 27 janvier 2025 sous réserve de préciser que l'équipe U15 du club de Petit Mars FC est en entente avec Oudon Couffé, ce dernier en tant que club support.

2. Championnat phase 3

Suite aux courriels reçus concernant les desideratas, la Commission a apporté des modifications au calendrier suivant :

- U18 D3 groupe B
Modification de la numérotation entre les équipes GJ Soudan 3 Forêts 1 et Nort Ac 2, les clubs ont été prévenus des changements pour la 1^{ère} journée du 1^{er} février 2025.

3. Étude des dossiers

Match n° 30076595 Le Pellerin Fcbl 1 / Geneston As Sud Loire 1 Coupe U15 Intersport groupe 16 du 25.01.2025

La rencontre a été arrêtée à la 70^{ème} minute de jeu.

Considérant que l'article 24.V des règlements régionaux et départementaux jeunes masculins dispose que :
« *Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences* ».

La Commission constate que :

- La rencontre a été arrêtée à la 70^{ème} minute de jeu sur un score de 1 but pour l'équipe 1 du club du Pellerin Fcbl et 3 buts pour l'équipe 1 du club de Geneston As Sud Loire

Après lecture des rapports de l'arbitre Monsieur Christophe Chacun et des clubs du Pellerin Fcbl et Geneston As Sud Loire, la Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 1 Le Pellerin Fcbl

De ce fait, les rencontres de championnat prévues au calendrier ce samedi 1^{er} février sont maintenues.

Match n° 30092792 St-Mars du Désert Ja 1 / Vigneux Es 2 Coupe U18 Jean Olivier groupe 30 du 11.01.2025

L'arbitre Monsieur El Hazan Alix licence n° 9603889919 a fait réclamation sur ses frais d'arbitrage non rémunérés.

Considérant que l'article 32 des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes, dispose que :

« *Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :*

1. Ces indemnités et frais de déplacement doivent être versés par :

- *Les deux équipes en cas de match disputé dans le cadre d'une compétition organisée sous la forme de rencontres aller-retour ; chacune des équipes devant prendre en charge 50% des frais.*
- *L'équipe effectivement recevant uniquement en cas de compétition organisée sous la forme de rencontre aller simple.*
- *L'ensemble des équipes à part égale en cas de rencontre (plateaux, triangulaires...) à participation multiple ».*

La Commission constate que :

- L'arbitre n'a pas reçu ses frais d'arbitrage s'élevant à 43,92 €
- La Coupe U18 Jean Olivier est une compétition en 2 phases, qu'au 11 janvier la rencontre était organisée sous la forme de rencontre aller simple.

La Commission décide que :

- Les frais d'arbitre de Monsieur El Hazan Alix soit mis à la charge du club recevant St-Mars du Désert Ja.

Match n° 30106766 Orvault Sports 1 / Le Loroux Landreau O. 2 Coupe U17 Groupe 16 du 18.01.2025

L'arbitre Monsieur El Hazan Alix licence n° 9603889919 a fait réclamation sur ses frais d'arbitrage non rémunérés

Considérant que l'article 32 des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes, dispose que :

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

1. Ces indemnités et frais de déplacement doivent être versés par :

- Les deux équipes en cas de match disputé dans le cadre d'une compétition organisée sous la forme de rencontres aller-retour ; chacune des équipes devant prendre en charge 50% des frais.
- L'équipe effectivement recevante uniquement en cas de compétition organisée sous la forme de rencontre aller simple.
- L'ensemble des équipes à part égale en cas de rencontre (plateaux, triangulaires...) à participation multiple ».

La Commission constate que :

- L'arbitre n'a pas reçu ses frais d'arbitrage s'élevant à 49,00 €
- La Coupe U17 est une compétition en 2 phases, qu'au 18 janvier la rencontre était organisée sous la forme de rencontre aller simple.

La Commission décide que :

- Les frais d'arbitre de Monsieur El Hazan Alix soit mis à la charge du club recevant Orvault Sports

4. Coupe U15 Intersport

Les équipes qualifiées pour les prochains tours sont déterminées comme suit :

U15	Nb de groupes	Nb 1er qualifiés	Nb 2e qualifiés	Tour de cadrage	32es de finale
Niveau 1	30	30	-	Exempts	30
		-	30	68	34
Niveau 2	38	38	0		

La Commission prend connaissance des rencontres déjà jouées et homologue l'ensemble de ces rencontres disputées entre les 11 et 26 janvier 2025.

Elle établit les classements des groupes U15 sous réserve des procédures en cours.

La Commission établit la liste des équipes classées deuxième en niveau 1 et des premiers en niveau 2 qualifiées pour le tour de cadrage prévus le 8 février 2025.

La Commission établit le tirage de 24 des 32 rencontres et le communique pour parution. Les autres rencontres seront communiquées à l'issue des matchs en retard.

En fonction des reports éventuels, la commission précise qu'elle fixera les matchs restant à jouer entre les 8 et 15 février 2025.

5. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions règlementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

• **Feuille de match du week-end du 26 janvier 2025 non reçue :**

N° match	Division	Match	Décision
30076554	Coupe U15	Nantes St-Médard Doulon 2 – Mouzeil Teillé Ligné 1	Relancée

6. Matches reportés

La Commission précise que les équipes jeunes devant disputer une rencontre de Coupe reportée au 1^{er} février voient leur rencontre de championnat initialement prévue à cette même date, remise à une date ultérieure mentionnée ci-dessous ou fixée ultérieurement. **La Commission précise qu'elle est susceptible de fixer des rencontres dès le samedi 8 février 2025 en début de semaine prochaine en fonction des résultats des matchs en retard en Coupes.**

N° match	Division	Match	Date initiale	Nouvelle date
53077048	U18 D1	Pontchâteau Aos 1 / Gj Sud Retz Football 1	02.02.2025	09.02.2025
53077004	U18 D1	St-Hilaire de Clisson F. 1 / Campbon Ubcc 1	01.02.2025	08.02.2025
53077001	U18 D1	Nort Ac 1 / Derval Sc Nord 1	01.02.2025	08.02.2025
53077047	U18 D1	Donges Fc 1 / Ste-Luce S/Loire Us 1	01.02.2025	08.02.2025
53077000	U18 D1	St-Sébastien Fc 1 / Geneston As Sud Loire 1	01.02.2025	08.02.2025
53077003	U18 D1	St-Fiacre Côteaux Fc 1 / St-André des Eaux 1	01.02.2025	08.02.2025
53077045	U18 D1	Bouguenais Foot 1 / Carquefou Usja 2	01.02.2025	08.02.2025
53077046	U18 D1	Guérande la Madeleine 1 / Fay Bouvron Fc 1	01.02.2025	08.02.2025
53077156	U18 D2	Guérande St-Aubin 1 / Ste-Reine Crossac 1	01.02.2025	08.02.2025
53077199	U18 D2	Gj Nord 44 1 / Gj du Vignoble 1	01.02.2025	08.02.2025
53077203	U18 D2	La Chapelle Ac 1 / Gj de Goulaine 2	01.02.2025	08.02.2025
53077157	U18 D2	Nantes Etoile du Cens 1 / Savenay Malville Pfc 1	02.02.2025	09.02.2025
53077248	U18 D2	Vieilleville la Planche 1 / Nant'Espoir Fc 1	01.02.2025	08.02.2025
53143929	U18 D3	GJ Mésanger St Géréon 1 / GJ 3 Forêts Soudan 1	01.02.2025	08.02.2025
53077516	U18 D3	St-Hilaire de Clisson F. 2 / Clisson Etoile 1	01.02.2025	15.02.2025
53077470	U18 D3	La Roche Blanche Côteaux 1 / Blain Es 1	01.02.2025	08.02.2025
53077563	U18 D3	Chaumes Arche Fc 2 / St-Philbert Gd Lieu 2	01.02.2025	08.02.2025
53077428	U18 D3	Gj Fc3r Fcam Mfc 1 / Gj Fcs Tcfc 1	01.02.2025	08.02.2025
53077425	U18 D3	St-Herblain Uf 2 / Guenrouët Us 1	01.02.2025	09.02.2025
53077518	U18 D3	Carquefou Usja 3 / Gj Gbbc 1	01.02.2025	09.02.2025
53077517	U18 D3	Oudon Couffé Fc 2 / Thouaré Us 1	01.02.2025	08.02.2025
53077608	U18 D4	La Bernerie Oca 1 / Es Maritime/Fcpv 1	01.02.2025	08.02.2025
53077832	U18 D4	Bouguenais Foot 2 / St-Herblain Preux As 2	02.02.2025	09.02.2025
53077609	U18 D4	Montoir Cs 2 / Ste-Pazanne Retz Fc 2	01.02.2025	08.02.2025
53077937	U18 D4	Gj Deux Coutais 1 / Geneston As Sud Loire 3	01.02.2025	08.02.2025
53077695	U18 D4	Vallons Erdre FcVlp 1 / GJ 3 Forêts Soudan 2	01.02.2025	15.02.2025
53076552	U17 D1	Ste-Pazanne Retz Fc 1 / Paimboeuf Estuaire 1	01.02.2025	08.02.2025

53076556	U17 D1	Thouaré Us 1 / Nantes Mellinet 2	01.02.2025	08.02.2025
53076739	U17 D2	Gj Abbaretz Pierre Bleue 1 / St-Herblain Uf 1	01.02.2025	08.02.2025
53076846	U17 D3	Pontchâteau Aos 2 / Nantes St-Médard Doulon 1	01.02.2025	08.02.2025
53076911	U17 D3	St-Nazaire Ump 1 / Pontchâteau St-Guillaume 1	01.02.2025	08.02.2025
53076940	U17 D3	Le Loroux Landreau 2 / St-Hilaire de Clisson 2	01.02.2025	08.02.2025
53076941	U17 D3	Vallet Es 1 / Gj Loireauxence Vair 2	01.02.2025	08.02.2025
53076278	U16 AL	Orvault Rc 1 / Gj Sud Retz Football 1	01.02.2025	08.02.2025
53076277	U16 AL	St-Julien Divatte Fc 1 / St-Sébastien Fc 1	01.02.2025	08.02.2025
53076275	U16 AL	Oudon Couffé Fc 1 / Vigneux Es 1	01.02.2025	08.02.2025
53076274	U16 AL	Vertou Ussa 2 / Pontchâteau Aos 1	01.02.2025	08.02.2025
53074259	U15 D1	Ancenis Rcasg 1 / Vertou Es 1	01.02.2025	A fixer
53074260	U15 D1	St Julien Divatte Fc 1 / Vallet Es 1	01.02.2025	08.02.2025
53074380	U15 D1	Le Loroux Landreau Osc 1 / La Chapelle Ac 1	01.02.2025	A fixer
53074334	U15 D1	Campbon Ubcc 1 / Pornic Foot 1	01.02.2025	A fixer
53074456	U15 D2	Gj St-Père Océane 1 / Guérande St-Aubin 1	01.02.2025	08.02.2025
53074455	U15 D2	Herbignac St-Cyr 1 / St-André des Eaux 1	01.02.2025	08.02.2025
53074516	U15 D2	Gj Sucé/Erdre Casson 1 / Guémené Fc 1	01.02.2025	A fixer
53074575	U15 D2	Carquefou Usja 2 / St-Hilaire de Clisson F. 1	01.02.2025	A fixer
53074573	U15 D2	Nantes Sud 98 1 / Gj du Vignoble 1	01.02.2025	A fixer
53074668	U15 D3	St-Joachim St-Malo F. 1 / Guenrouët Us 1	01.02.2025	A fixer
53074671	U15 D3	Donges Fc 1 / Montoir Cs 1	01.02.2025	A fixer
53074670	U15 D3	Camoël Presqu'île Fc 1 / St-Nazaire Ump 1	01.02.2025	A fixer
53074789	U15 D3	Grandchamp As 1 / Gj 3 Forêts Soudan 1	01.02.2025	A fixer
53074791	U15 D3	Savenay Malville Pfc 1 / Gj Abbaretz Pierre Bleue 1	01.02.2025	A fixer
53074879	U15 D3	Aigrefeuille As Maine 1 / Villeneuve Bourgneuf 1	01.02.2025	A fixer
53074880	U15 D3	Nantes Dervallières Acs 2 / Chauvé Eclair 1	01.02.2025	A fixer
53075131	U15 D4	GJ FC3R FCAM MFC 1 / Pontchateau Guillaum. 2	01.02.2025	A fixer
53075365	U15 D4	Nantes St-Yves Esp. 1 / Rouans Es Marais 1	01.02.2025	A fixer
53075193	U15 D4	Notre Dame des Landes Esl 1 / Derval Scna 2	01.02.2025	08.02.2025
53075197	U15 D4	St-Vincent Lustvi 1 / Gj Abbaretz Pierre Bleue 2	01.02.2025	A fixer
53075194	U15 D4	Moisdon Meilleraye Edd 1 / Héric Fc 2	01.02.2025	A fixer
53075262	U15 D4	Thouaré Us 1 / Vallons Erdre FcVlp 1	01.02.2025	A fixer
53075420	U15 D5	Camoël Presqu'île Fc 2 / Gj Asl Fccm 2	01.02.2025	A fixer
53075571	U15 D5	Guémené Fc 2 / Vay Marsac Fc 1	01.02.2025	A fixer
53075755	U15 D5	Gj de Goulaine 3 / Geneston As Sud Loire 2	01.02.2025	A fixer
53075635	U15 D5	Gj 3 Forêts Soudan 2 / Châteaubriant Al 2	01.02.2025	A fixer
53074198	U14 D3	La Montagne Fc 1 / Couëron Chabossière 1	01.02.2025	A fixer
53074168	U14 D3	Le Gavre Fcgc 1 / Fay Bouvron Fc 1	01.02.2025	A fixer

7. Forfaits

• Forfaits

La Commission prend connaissance :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 5.2 des Coupes U18, U17 et U15 et l'annexe 5 des dispositions financières des Règlements Généraux du District, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

« Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0. Le club adverse obtient le gain du match.

En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe est disputée, toute équipe enregistrant deux forfaits sera déclarée forfait général et l'ensemble des résultats sera annulé ».

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

Le Président,
Nicolas Menard

L'assistante,
Isabelle Loreau




Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Coupe U18 Jean Olivier / 1	I	534765	St Herblain Preux As 21	FM 30092412	63018.1 25/01/2025
Coupe U18 Jean Olivier / 1	AG	512354	Reze Aepr 21	FG	
Coupe U17 Masculins / 1	B	551545	Nantes Etoile Cens 1	FM 30106678	63252.1 25/01/2025
Coupe U17 Masculins / 1	L	520841	Treillieres Sympho F 2	FM 30106745	63313.1 26/01/2025
Coupe U17 Masculins / 1	S	514034	Gorges Elan 2	FM 30106787	63355.1 25/01/2025
Coupe U15 Intersport / 1	M	542491	Pornic Foot 3	FM 30076577	62484.1 25/01/2025
Coupe U15 Intersport / 1	R	521131	Nantes St Med Doulon 1	FM 30076608	62515.1 25/01/2025
Coupe U15 Intersport / 1	S	548100	La Montagne Fc 1	FM 30076613	62520.1 25/01/2025
Coupe U15 Intersport / 1	BJ	553554	Gj St Pere Oceane 2	FM 30076974	62783.1 25/01/2025

Type de dossier : Administratif					
Dossier :	22560848	Match :	62628.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 36 185
Date :	30/01/2025		25/01/2025	511986 Ste Luce S/Loire Us 2	- 547452 Orvault Rc 2
Personne :					Club : 511986 U.S. STE LUCE S/LOIRE
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			29/01/2025 29/01/2025 16,00€
Dossier :	22560850	Match :	62669.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 43 193
Date :	30/01/2025		26/01/2025	501946 Montoir Cs 1	- 500258 St Nazaire Ump 2
Personne :					Club : 500258 U.M.P. FOOTBALL ST NAZAIRE
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			29/01/2025 29/01/2025 16,00€
Dossier :	22560835	Match :	62550.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 24 175
Date :	30/01/2025		25/01/2025	542491 Pornic Foot 1	- 500258 St Nazaire Ump 1
Personne :					Club : 542491 PORNIC FOOT
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			29/01/2025 29/01/2025 16,00€
Dossier :	22560836	Match :	62556.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 25 190
Date :	30/01/2025		25/01/2025	590211 St Nazaire Af 2	- 544823 Chaumes Arche Fc 1
Personne :					Club : 590211 ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			29/01/2025 29/01/2025 16,00€
Dossier :	22560837	Match :	62598.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 31 218
Date :	30/01/2025		25/01/2025	501979 Coueron Chabossiere 3	- 517367 Heric Fc 2
Personne :					Club : 501979 COUERON CHABOSSIÈRE FOOTBALL CLUB
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			29/01/2025 29/01/2025 16,00€
Dossier :	22560838	Match :	62609.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 33 189
Date :	30/01/2025		25/01/2025	560160 Bouguenais Foot 2	- 544823 Chaumes Arche Fc 2
Personne :					Club : 560160 BOUGUENAIS FOOTBALL
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			29/01/2025 29/01/2025 16,00€
Dossier :	22560839	Match :	62615.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 34 216
Date :	30/01/2025		25/01/2025	560160 Bouguenais Foot 3	- 548100 La Montagne Fc 3
Personne :					Club : 560160 BOUGUENAIS FOOTBALL
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			29/01/2025 29/01/2025 16,00€
Dossier :	22560840	Match :	62705.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 49 205
Date :	30/01/2025		25/01/2025	581699 Avessac Fegreac Sc 1	- 502178 Blain Es 2
Personne :					Club : 581699 AVESSAC FEGREAC S.C.
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			29/01/2025 29/01/2025 16,00€

Dossier :	22560841	Match :	63143.1	Coupe U18 Jean Olivier / 1	Groupe 30	121	
Date :	30/01/2025	25/01/2025	520086	Vigneux Es 22	- 561182	St Julien Divatte Fc 22	
Personne :						Club :	520086 ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			29/01/2025	29/01/2025	16,00€
Dossier :	22560842	Match :	63253.1	Coupe U17 Masculins / 1	Groupe 2	689	
Date :	30/01/2025	25/01/2025	502386	Nantes St Pierre 1	- 514875	Sautron As 1	
Personne :						Club :	502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			29/01/2025	29/01/2025	16,00€
Dossier :	22549341	Match :	62484.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 13	221	
Date :	26/01/2025	25/01/2025	560387	Gj La Baule Cote D'A 1	- 542491	Pornic Foot 3	
Personne :						Club :	542491 PORNIC FOOT
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025	29/01/2025	40,00€
Dossier :	22549342	Match :	62515.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 18	192	
Date :	26/01/2025	25/01/2025	564392	Gj Gbbc 1	- 521131	Nantes St Med Doulon 1	
Personne :						Club :	521131 A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025	29/01/2025	40,00€
Dossier :	22543543	Match :	62520.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 19	177	
Date :	24/01/2025	25/01/2025	544184	Reze Fc 1	- 548100	La Montagne Fc 1	
Personne :						Club :	548100 F.C. LA MONTAGNE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025	29/01/2025	40,00€
Dossier :	22549343	Match :	62783.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 62	717	
Date :	26/01/2025	25/01/2025	524921	Chauve Eclair 1	- 553554	Gj St Pere Oceane 2	
Personne :						Club :	553554 GJ ST PERE OCEANE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025	29/01/2025	40,00€
Dossier :	22549336	Match :	63018.1	Coupe U18 Jean Olivier / 1	Groupe 09	158	
Date :	26/01/2025	25/01/2025	514875	Sautron As 21	- 534765	St Herblain Preux As 21	
Personne :						Club :	534765 A.S. PREUX ST HERBLAIN
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025	29/01/2025	40,00€
Dossier :	22543030	Match :	63162.1	Coupe U18 Jean Olivier / 1	Groupe 33	127	
Date :	24/01/2025	25/01/2025	502031	St Brevin Ac 21	- 512354	Reze Aepr 21	
Personne :						Club :	512354 AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025	29/01/2025	40,00€
Dossier :	22549256	Match :	63252.1	Coupe U17 Masculins / 1	Groupe 2	689	
Date :	26/01/2025	25/01/2025	551077	Fay Bouvron Fc 1	- 551545	Nantes Etoile Cens 1	
Personne :						Club :	551545 ETOILE DU CENS NANTES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025	29/01/2025	40,00€

Dossier :	22543532	Match :	63313.1	Coupe U17 Masculins / 1	Groupe 12	702
Date :	24/01/2025	26/01/2025	563770	Nantes Sporting Club 1	- 520841	Treillieres Sympho F 2
Personne :					Club :	520841 SYMPHO FOOT TREILLIERES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025	29/01/2025
						40,00€
Dossier :	22543268	Match :	63355.1	Coupe U17 Masculins / 1	Groupe 19	695
Date :	24/01/2025	25/01/2025	548100	La Montagne Fc 1	- 514034	Gorges Elan 2
Personne :					Club :	514034 EL. DE GORGES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			29/01/2025	29/01/2025
						40,00€
Dossier :	22558648	Match :	62461.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 09	184
Date :	27/01/2025	25/01/2025	521131	Nantes St Med Doulon 2	- 547590	Mouzeil Teille Ligne 1
Personne :					Club :	521131 A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			29/01/2025	29/01/2025
						17,00€
Nombre de dossiers de type : Administratif : 20						